

**INFORMATIONS POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES
INTERNATIONALES ADMISES À L'UQO
PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS (PQÉÉ) DU BUREAU DE
COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)
2025-2026**

Comme mentionné dans la lettre d'admission, le Bureau du registraire (BR) vous accueillera à votre arrivée. Vous serez convié à un atelier obligatoire portant sur l'organisation des études à l'UQO. Vous pourrez par la suite procéder à votre inscription. Entre-temps, voici des informations à prendre en considération afin d'arriver préparé!

PAPIERS D'IMMIGRATION

- Vous avez reçu par courrier électronique tous les documents requis pour votre demande de CAQ et de permis d'études, s'il y a lieu.
- **Vous venez étudier pendant un seul trimestre (moins de 6 mois)** : vous n'avez pas à faire les démarches pour l'obtention d'un CAQ et d'un permis d'études. Malgré le fait que vous ayez obtenu la documentation requise, vous n'avez pas à l'utiliser. Toutefois, si vous venez de la France, faites les démarches auprès de votre CPAM pour l'obtention de la preuve d'assurance SE 401-Q-106.
- **Vous venez étudier pendant 2 trimestres** : vous devez faire une demande de CAQ et de permis d'études. Utilisez les lettres numérisées à cet effet : lettre d'admission et fiche « Renseignements sur l'étudiant » comme pièces à inclure dans vos demandes. Si vous étudiez en France, faites les démarches auprès de la CPAM pour l'obtention de la preuve d'assurance SE 401-Q-106.

CHOIX DE COURS

- Si vous **terminez votre licence**, numérisez cet été votre **relevé de notes final** à international@uqo.ca en indiquant que vous êtes une personne étudiante du PQÉÉ du BCI de l'année 2025-2026.
- À titre de personne étudiante libre visiteur, **vous n'êtes pas autorisée** à suivre des cours de cycles supérieurs si vous êtes au premier cycle et vice versa.

- À titre de personne étudiante libre visiteur, vous devez être inscrite à temps complet :
1^{er} cycle : 4 ou 5 cours (12 ou 15 crédits) par trimestre. Équivaut à 24 ou 30 ECTS (France)
Cycles supérieurs : 3 ou 4 cours (9 ou 12 crédits) par trimestre. Équivaut à 18 ou 24 ECTS (France). Attention : il ne sera pas possible d'être inscrit à 30 ECTS dans certains programmes

- **Aucun stage et/ou activité de recherche ou de supervision n'est possible en tant que personne étudiante libre visiteur. Vous pouvez seulement vous inscrire à des cours-groupe.**

- **Veillez consulter l'horaire des cours dans le site Internet ainsi que celui qui vous a été envoyé en pièce jointe de votre courriel d'admission:**
 1. Allez dans le site Internet de l'UQO : uqo.ca
 2. Sélectionnez l'option **Étudiants actuels**.
 3. Sous la rubrique **Étudier à l'UQO**.
 4. Choisissez l'option **Horaire des cours**.
 5.
 - choisissez le **trimestre** désiré dans le menu déroulant;
 - choisissez l'option **premier cycle** si vous êtes admis au premier cycle (ex. : baccalauréat) ou **cycles supérieurs** si vous êtes admis aux cycles supérieurs (ex. : maîtrise);
 - choisissez dans le menu déroulant le **programme** d'études dans lequel vous êtes admis comme personne étudiante libre visiteur;
 - ensuite, sélectionnez le **centre** où le cours est offert (indiquez Gatineau);
 - après avoir rempli cette section, appuyez sur **Rechercher**;
 - attendez que l'horaire des cours s'affiche.
 6. Vous pouvez maintenant consulter les cours offerts dans votre programme. Pour faciliter votre choix de cours, vous pouvez cliquer sur l'onglet **Description du cours**.

- **Réviser votre horaire de cours dans le site Internet ainsi que celui qui vous a été numérisé en fonction du programme dans lequel vous êtes autorisé à suivre des cours à titre de personne étudiante libre visiteur.**

- L'inscription et les modifications de cours se feront, auprès du Bureau du registraire après **l'atelier sur l'organisation des études à l'UQO le mercredi 27 août 2025 de 10 h à 12 h pour le trimestre d'automne 2025 et le jeudi 8 janvier 2026 de 10 h à 12 h pour le trimestre d'hiver 2026.**

- Après votre inscription, faites parvenir votre *Learning Agreement* et votre attestation d'inscription à votre répondant de votre université d'attache.
- **Aucune émission de diplôme n'est possible dans le cadre du PQÉÉ du BCI.** Si vous désirez obtenir un diplôme, vous devrez déposer une demande d'admission en ligne en respectant les conditions d'admission, les délais et payer les frais de scolarité. Vous référer au site uqo.ca/admission pour tous les détails.

LOGEMENT

L'UQO dispose de résidences sur le campus au coût de 505 \$/mois à 814 \$/mois (ces prix peuvent être modifiés sans avis). Comme le nombre de places est limité, il faut réserver dès votre admission à l'Université en remplissant le formulaire de réservation en ligne (<https://uqo.ca/residences/reservation>). Si vous ne désirez pas vous loger en résidence, il existe le service de logement hors campus. Pour plus de détails, consultez la page : <https://uqo.ca/logements>.

ACTIVITÉS D'ACCUEIL

Le jeudi **28 août 2025** (rentrée d'automne) et le vendredi **9 janvier 2026** (rentrée d'hiver), une journée d'accueil est organisée spécialement pour les personnes étudiantes nouvellement admises à l'UQO. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux collègues, de découvrir les nombreux services offerts aux étudiants de l'UQO et de faire une visite guidée du campus.

EMPLOIS

À titre de **personne étudiante libre visiteur**, vous **n'êtes pas autorisée à effectuer un stage**. Il est toutefois possible de travailler sur le campus ou hors campus à condition d'être inscrit à temps complet et d'avoir un permis d'études valide. Cependant, il ne faut pas compter sur les revenus d'un travail à temps partiel pour payer les coûts reliés à vos études. Les possibilités d'emploi sont très limitées sur le campus.

ASSURANCES OBLIGATOIRES

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ainsi que d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), toute personne étudiante internationale doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et d'hospitalisation valide au Canada pour elle-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent ou doit être couverte par une [entente de réciprocité](#) en matière de santé et de sécurité sociale avec le Québec. Une entente existe pour onze pays, incluant la France et la Belgique. Vous devez présenter votre preuve d'assurance

SE-401-Q106 (France) ou BE/QUE 128 (Belgique). Les personnes étudiantes provenant d'un pays qui n'a pas d'entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale devront souscrire au régime collectif d'assurance **obligatoire** pour les personnes étudiantes internationales. **L'obligation de souscrire à cette assurance est fermement respectée. Aucune autre prime d'assurance personnelle ou collective ne sera reconnue par l'Université pour fin d'exemption des frais.** La personne étudiante internationale est donc automatiquement inscrite à ce régime d'assurance et doit en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances de l'UQO.

INFORMATION GÉNÉRALE

Pour en apprendre davantage sur votre venue au Canada, consultez notre site Internet à l'adresse suivante : uqo.ca/international.